



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/44/93
S/20420
24 janvier 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-quatrième session
LA SITUATION AU KAMPUCHEA
HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES
POUR LES REFUGIES

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-quatrième année

Lettre datée du 23 janvier 1989, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Brunéi Darussalam

Au nom des missions permanentes des Etats membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) auprès de l'Organisation des Nations Unies, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du communiqué de presse publié conjointement, le 21 janvier 1989, à Bandar Seri Begawan, par les ministres des affaires étrangères de l'ANASE (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points intitulés "La situation au Kampuchea" et "Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés", et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) JAYA Abdul Latif

ANNEXE

Communiqué de presse publié conjointement par les ministres des affaires étrangères de l'ANASE réunis à Bandar Seri Begawan, le 21 janvier 1989

1. Les ministres des affaires étrangères de l'ANASE ont réitéré leur position quant à la nécessité d'une solution politique globale et durable au problème du Kampuchea, qui constitue, depuis une décennie, une grave menace à la paix et à la stabilité en Asie du Sud-Est. Ils ont exprimé l'espoir qu'en redoublant d'efforts et en intensifiant le dialogue, les diverses parties concernées contribueraient à la réalisation de cet objectif.
2. Les ministres des affaires étrangères ont souligné que toutes les parties concernées devraient s'efforcer de parvenir à un règlement politique global du problème kampuchéen, en prenant totalement en considération ses aspects à la fois externes et internes.
3. Les ministres des affaires étrangères ont affirmé de nouveau leur détermination d'oeuvrer dans le sens des intérêts du peuple du Kampuchea en continuant de collaborer avec le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique. Ils ont aussi réaffirmé qu'à leur avis, le futur Gouvernement du Kampuchea devrait être un gouvernement souverain, indépendant, neutre et non aligné dirigé par S. A. R. le Prince Norodom Sihanouk.
4. Les ministres des affaires étrangères ont décidé que la deuxième Réunion informelle de Jakarta devrait avoir lieu comme prévu du 19 au 21 février 1989 et que tout devrait être mis en oeuvre pour en assurer le succès. Ils se sont déclarés d'avis que pour faciliter l'obtention d'un règlement politique global, on pourrait envisager d'élargir la Réunion de Jakarta afin d'y inclure des pays concernés extérieurs à la région. Les ministres des affaires étrangères ont exprimé l'avis que la Réunion de Jakarta devrait aboutir à la convocation d'une conférence internationale.

Conférence internationale sur les réfugiés indochinois

5. Les ministres des affaires étrangères ont rappelé leur communiqué commun publié à Bangkok le 4 juillet 1988, qui lançait un appel en faveur de la convocation d'une conférence internationale sur les réfugiés indochinois afin de formuler un nouveau plan d'action global qui tiendrait compte des dimensions nouvelles du problème des réfugiés indochinois.
6. Les ministres des affaires étrangères ont noté que, dans sa résolution 43/119 du 8 décembre 1988, l'Assemblée générale des Nations Unies priait le Secrétaire général de convoquer la conférence internationale sur les réfugiés indochinois, à l'échelon ministériel, à une date aussi rapprochée que possible au cours du premier semestre de 1989.
7. Les ministres des affaires étrangères ont lancé un appel à tous les pays et organisations internationales concernés pour qu'ils appuient pleinement ces initiatives.

8. Les ministres des affaires étrangères ont réaffirmé que la réinstallation de toutes les personnes actuellement hébergées dans des camps de réfugiés dans les pays de l'ANASE, la réduction de l'afflux de réfugiés et de demandeurs d'asile et la recherche de solutions viables pour faire face aux futures arrivées de réfugiés étaient des questions qui devaient nécessairement faire partie d'un plan d'action global satisfaisant.
